

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DANS LA RUE F.BACQUET AINSI QUE SUR LA PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de Police N°47/2018 du 21 juin 2018

MAIRIE DE GUESNAIN

(NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation d'une fête foraine du **mardi 24 juillet 2018 au mercredi 01 août 2018**

ARRETE

ARTICLE 1

Pendant toute la durée de la fête foraine, le stationnement de tout véhicule sera interdit dans la rue F. Bacquet ainsi que sur la place Roger Salengro y compris pour les riverains.

ARTICLE 2

L'accès à la rue F.Bacquet et à la place Roger Salengro sera interdit à tout véhicule pendant la durée de la fête foraine et la rue sera barrée angle de la rue Jean Jaurès et François Bacquet ainsi que rue François Bacquet au niveau du parking de la Mairie.

ARTICLE 3

Des panneaux de signalisation informant de la présence d'une fête foraine seront mis en place par les services municipaux ainsi que le signalisation réglementaire.

ARTICLE 4

Monsieur le Responsable des Services Techniques Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI Madame le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont chargés de l'application du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN, 21 juin 2018

Le Maire, Maryline Lucas

